

Acte de décès de DEMARE Thomas Adrien [430]

Ce jourd'hui vint et un mars mil huit cent vingt, devant nous Jean Prosper QUERTIER, maire de la commune de Rogerville, canton de Saint Romain de Colbosc, département de la Seine Inférieure, sont comparus Thomas DEMARE, journalier, demeurant à Gainneville, fils du défunt ci après, et Jean Baptiste FOURNIER, domestique, gendre dudit défunt, âgés le premier de trente-quatre ans, et le deuxième de trente-deux, domicilié à Rogerville, lesquels nous ont déclaré qu'Adrien Thomas DEMARE, journalier, né à Graitimbouville le neuf février mil sept cent soixante, époux de Magdeleine Victoire BELLET, fils de Guillaume et de Marie TASSERIE, décédés audit Rogerville, est décédé le susdit jour à onze heures du matin, en son domicile audit lieu ; de quoi nous avons dressé acte que nous avons transcrit sur les deux registres et signé avec le nommé DEMARE fils, ledit FOURNIER ayant déclaré ne savoir écrire a mis sa marque ci dessous.